

Séance du 14 novembre 2013

Sous la présidence de M. SLOVENCIK Alfred, Maire

Étaient présents : SLOVENCIK A. – WEIL J. – FICHTER H. - GUBELMANN G. – LEONHARD C. - MATTER C. - PFEIFFER M. - ROTH D. - URBAN C. – WALTER J.-P. - WEBER R.

Étaient absents non excusés : BERGANTZ G. - WOLF I.

Étaient absents excusés : BERGANTZ M. - LEONHART B.

ORDRE DU JOUR

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
02. TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE PROTESTANTE
03. REHABILITATION DE L'EGLISE PROTESTANTE – AVENANT AU MARCHE : LOT 03 COUVERTURE - ZINGUERIE
04. REHABILITATION DE L'EGLISE PROTESTANTE – AVENANT AU MARCHE : LOT 02 CHARPENTE – CONSOLIDATION CLOCHER
05. LOTISSEMENT - REALISATION D'UN TAPIS EN ENROBES SUR LA PARTIE BASSE DU CHEMIN « GRUNDWEG »
06. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLES PRIVEES
07. VENTE DE TERRAINS
08. VENTE D'UN TERRAIN LOTISSEMENT WESTERFELD - Céline RIFFEL et Sébastien LUKASZEWSKI
09. ACQUISITION PARCELLE PRIVEE - BODENWALD
10. ETAT DE PREVISION DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2014
11. REDEVANCE POUR LA CONFECTION DU ROLE POUR L'ASSOCIATION FONCIERE
12. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL
13. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL
14. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CHAUFFERIE B OIS
15. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET CHAUFFERIE B OIS
16. REVISION DES LOYERS POUR L'ANNEE 2014
17. FIXATION DES CHARGES POUR L'ANNEE 2014
18. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{EME} CLASSE NON TITULAIRE
19. DEMANDE DE SUBVENTION – VOYAGE SCOLAIRE
20. RESILIATION BAIL APPARTEMENT COMMUNAL
21. DIVERS

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Le Maire met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2013, qui est approuvé à l'unanimité.

02. TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE PROTESTANTE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu au Conseil Municipal des travaux réalisés à l'église protestante, à savoir :

- avenant pour travaux supplémentaires (société Beyer),
- avenant en moins-value (société Dick),
- mise en place porte par l'entreprise Pfrimmer,
- travaux de plâtrerie prévus le samedi 16/11/2013 au matin,
- constat : malfaçon travaux de peinture > réunion commission des Bâtiments le 15/11/2013 à 13h30 à l'église protestante
- prévoir nettoyage des fenêtres

03. REHABILITATION DE L'EGLISE PROTESTANTE – AVENANT AU MARCHÉ : LOT 03 COUVERTURE - ZINGUERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'approbation des marchés et à l'avancement des travaux concernant la réfection de l'église protestante il y aurait lieu de mettre en place un avenant en plus-value au marché lot n°03 « couverture-zinguerie », avenant devant modifier le montant initial des travaux.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 30 mai 2013 approuvant les marchés des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de l'église protestante,

VU le marché signé avec la société Beyer Couverture de Brumath pour un montant de 102 710,18 € HT,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant en plus-value d'un montant de 12 360,32 € HT,
- d'approuver le montant du marché final de 115 070,50 € HT
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant en plus-value au marché « couverture-zinguerie ».

04. REHABILITATION DE L'EGLISE PROTESTANTE – AVENANT AU MARCHÉ : LOT 02 CHARPENTE – CONSOLIDATION CLOCHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'approbation des marchés et à l'avancement des travaux concernant la réfection de l'église protestante il y aurait lieu de mettre en place un avenant en moins-value au marché lot n°02 « charpente – consolidation clocher », avenant devant modifier le montant initial des travaux.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 30 mai 2013 approuvant les marchés des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de l'église protestante,

VU le marché signé avec la société Charpente Dick de Rothbach pour un montant de 9 300 € HT,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant en moins-value d'un montant de 395 € HT,
- d'approuver le montant du marché final de 8 905 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant en moins-value au marché « Charpente – Consolidation clocher ».

05. LOTISSEMENT - REALISATION D'UN TAPIS EN ENROBES SUR LA PARTIE BASSE DU CHEMIN « GRUNDWEG »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la pose d'enrobés sur ledit chemin,
- de confier les travaux de réalisation d'un tapis en enrobés sur la partie basse du chemin situé au lieu-dit « Grundweg » à la société GCM de Bouxwiller,
- d'approuver le devis estimatif de la société GCM de Bouxwiller pour un montant 9 219,50 € HT,
- de financer ces travaux par des crédits figurant à l'article 605 du budget lotissement de l'exercice 2013,
- et d'autoriser le Maire à signer le devis estimatif et à confier les travaux à la société GCM de Bouxwiller.

06. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLES PRIVEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accès par la rue des Prés aux parcelles privées constructibles s'avère relativement problématique.

A cet effet, M. Christian ISENMANN, domicilié 46, rue Neuve à Uhrwiller et M. Rémi ISENMANN, domicilié 16, rue de l'Etoile à Uhrwiller ont contacté le Maire et lui ont proposé de céder gratuitement à la commune une partie d'environ 54 m² chacun des parcelles cadastrées comme suit :

PROPRIETAIRE	COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE
ISENMANN Christian	UHRWILLER	KRAUTSTUECKE	4	23
ISENMANN Rémi	UHRWILLER	KRAUTSTUECKE	40	3

En contre-partie de cette cession, la commune doit s'engager à prendre à sa charge les frais de géomètre relatifs à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- donner un accord de principe à cette acquisition,
- d'acquérir une partie d'environ 54 m² de chaque parcelle de Messieurs ISENMANN à l'euro symbolique,
- de missionner un géomètre pour effectuer les travaux d'arpentage,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition et à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de concrétiser cette transaction.

07. VENTE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 15 novembre 2012 donnant un accord de principe à une vente de terrains,

VU sa délibération du 26 septembre 2013 approuvant la vente de terrains,

CONSIDERANT les travaux d'arpentage réalisés par le géomètre Pierre-André BAUR de Haguenau en date du 30/05/2013,

après en avoir discuté, décide à l'unanimité que :

- la vente des parties de parcelles communales se fait au profit des deux riverains comme suit :

SPACH GEORGES			
SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	NATURE DE CULTURE
2	144/071	0,26 are	SOL
2	147/071	0,16 are	SOL
2	150/69	0,06 are	SOL
42	309/206	0,01 are	SOL

FICHTER HENRI			
SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	NATURE DE CULTURE
2	142/072	0,18 are	SOL
2	151/072	0,18 are	SOL
42	310/206	0,23 are	SOL

- la vente de ces parties de parcelles à ces deux riverains est faite à l'euro symbolique,
- les frais de notaire sont à la charge des deux acquéreurs.

Cette délibération annule et remplace celle du 26 septembre 2013.

08. VENTE D'UN TERRAIN LOTISSEMENT WESTERFELD - Céline RIFFEL et Sébastien LUKASZEWSKI

VU la délibération du 24 mars 2005 décidant de consulter des bureaux d'études en vue d'en confier la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une nouvelle tranche dans le lotissement,

Vu la délibération du 05 juillet 2005 confiant la maîtrise d'œuvre au bureau d'études Berest,

VU sa délibération du 17 janvier 2006 approuvant l'esquisse,

VU sa délibération du 23 mars 2006 approuvant l'extension du lotissement communal « Westerfeld », approuvant les esquisses, le cahier des charges et le règlement du lotissement,

Vu sa délibération du 23 mars 2006 concernant la demande de permis de lotir,

Vu sa délibération du 12 décembre 2006 fixant le prix de vente des terrains,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2006 autorisant le lotissement " Westerfeld ",

Vu l'arrêté municipal du 4 juin 2007 autorisant la vente des lots avant l'exécution des travaux de finition (article R315-33a),

Vu l'arrêté municipal du 9 novembre 2010 autorisant la vente des lots avant l'exécution des travaux de finition (article R315-33a),

Vu sa délibération du 31 mai 2007 approuvant la modification du règlement d'urbanisme et autorisant le maire à signer et à déposer la demande modificative,

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2007 autorisant la modification de l'autorisation de lotir n°LT06749806J0001 délivrée en date du 13 juillet 2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- vendre le lot n°23 – N° parcelle 306/124 - Section 39 – lieu-dit « Westerfeld », d'une superficie de 7,21 ares, à Céline RIFFEL et Sébastien LUKASZEWSKI, domiciliés à UHRWILLER – 16, rue Principale, à raison de 8 300 € T.T.C. l'are soit 59 843€ TTC la parcelle ; les frais de notaire, d'enregistrement, etc. étant à la charge des acquéreurs.
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

09. ACQUISITION PARCELLE PRIVEE - BODENWALD

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 3 juin 2003 relative à la mise en place d'un accord de principe quant à l'acquisition de parcelles forestières privées,

VU l'avis de vente du SCP Patrice et Laurent RITTER – Notaires associés à Woerth,

VU que la Commune de UHRWILLER est propriétaire des parcelles boisées contiguës cadastrées section 13 – parcelles n°21+22+23,,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'exercer le droit de préférence aux prix et conditions contenus dans l'avis de vente,
- d'acquérir les parcelles appartenant à M. Jacques KILZER et à Mme Claudine Catherine KILZER née SCHMIDT domiciliés à Sparsbach cadastrées comme suit :

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLES	SURFACE
ZINSWILLER	BODENWALD	11	94/36	23,67 ares
ZINSWILLER	BODENWALD	11	95/36	12,86 ares

- d'approuver le montant de 3 000 € comme prix d'acquisition des deux parcelles,
- et d'autoriser le Maire à signer l'acte.

10. ETAT DE PREVISION DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2014

Par manque d'éléments, ce point a été ajourné.

11. REDEVANCE POUR LA CONFECTION DU ROLE POUR L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de fixer le montant de la redevance à payer par l'Association Foncière d'Uhrwiller pour la confection du rôle de recouvrement et des avertissements par la Secrétaire de Mairie, à un montant de **450 €** pour l'exercice 2013,
- d'imputer la recette au compte 758 du budget de l'exercice 2013.

12. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et afin de payer l'étude de diagnostic pour la lutte contre les coulées d'eau boueuse au bureau d'études Antea Group, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Augmenter les articles en section d'investissement - dépenses

2031	Frais d'études	+ 1 000 €
4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	+ 2 000 €

- Diminuer l'article en section d'investissement - dépenses

21318	Autres bâtiments publics	- 3 000 €
-------	--------------------------	-----------

13. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et afin de régulariser le trop-payé de charges de Alexandre Rath, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Augmenter l'article en section de fonctionnement - dépenses

678	Autres charges exceptionnelles	+ 600 €
-----	--------------------------------	---------

- Diminuer l'article en section de fonctionnement - dépenses

61522	Bâtiments	- 600 €
-------	-----------	---------

14. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CHAUFFERIE B OIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au courriel du 29/10/2013 adressé par la Trésorerie de Bouxwiller et afin de régler les factures de combustibles, il y a lieu de procéder à une modification d'imputation budgétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Augmenter l'article en section de fonctionnement - dépenses

60621	Combustibles	+ 10 000 €
-------	--------------	------------

- Diminuer l'article en section de fonctionnement - dépenses

6021	Matières consommables	- 10 000 €
------	-----------------------	------------

15. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET CHAUFFERIE B OIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au courriel adressé par la Trésorerie de Bouxwiller et afin de régulariser les frais de chauffage, il y a lieu de procéder à une modification d'imputation budgétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Augmenter l'article en section de fonctionnement - dépenses

673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 400 €
-----	---	---------

- Diminuer l'article en section de fonctionnement - dépenses

6068	Autres matières et fournitures	- 400 €
------	--------------------------------	---------

16. REVISION DES LOYERS POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité, de porter le loyer des appartements communaux donnés en location (conformément à la hausse de l'indice INSEE de l'indice de référence des loyers I.R.L. du 2^{ème} trimestre 2013 : + 1,20%) comme suit :

LOCATAIRES	ADRESSE LOGEMENT	LOYER MENSUEL
TRITSCHBERGER Bernard	1, Rue de la Mairie	334 €
FICHTER Corinne	27A, Rue principale	345 €
VARGA Karen / MARTIN Stéphane	27, Rue Principale (1 ^{er} étage)	629 €
Vacant	27, Rue Principale (2 ^{ème} étage)	449 €
Vacant	28, Rue Principale (F3 RDC)	417 €
LEININGER Caroline et Daniel	28, Rue Principale (F3 – 1 ^{er} étage)	465 €
WEIBEL Nicolas	28, Rue Principale (F2 RDC)	362 €

à compter du 1^{er} janvier

17. FIXATION DES CHARGES POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer le paiement mensuel d'avances de charges à compter du 1^{er} janvier 2014.

Compte tenu de l'évaluation des dépenses à effectuer, les charges des appartements communaux et des locaux commerciaux, s'élèveront à :

LOCATAIRE	ADRESSE LOGEMENT	MONTANT
TRITSCHBERGER Bernard	1, rue de la Mairie	55 €
FICHTER Corinne	27A, rue principale	50 €
FRANKHAUSER Yasmin	27, rue principale (RDC droit)	80 €
FRANKHAUSER Yasmin	27, rue principale (RDC gauche)	100 €
VARGA Karen / MARTIN Stéphane	27, rue principale (1 ^{er} étage)	140 €
Vacant	27, rue principale (2 ^{ème} étage)	85 €
Vacant	28, Rue Principale (F3 RDC)	90 €
LEININGER Caroline et Daniel	28, Rue Principale (F3 1 ^{er} étage)	90 €
WEIBEL Nicolas	28, Rue Principale (F2 RDC)	70 €

Le paiement des charges se fera avec le règlement mensuel du loyer.

18. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{EME} CLASSE NON TITULAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire contractuel à temps non complet sur la base de l'article 3, alinéa 6 de la loi N°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale à compter du 15 décembre 2013 et pour une durée d'un an, soit jusqu'au 14 décembre 2014,
- fixer la durée hebdomadaire de service pour ce poste à 15H00,
- fixer les missions de l'agent comme suit : gestion de l'agence postale communale et divers travaux de secrétariat de mairie,
- fixer la rémunération de cet agent sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,
- autoriser Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacance de poste,
- charger Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent par contrat à durée déterminée,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

19. DEMANDE DE SUBVENTION – VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

VU les demandes de subvention adressées par la Directrice de l'Ecole Élémentaire Philippe Chrétien Schweitzer de Pfaffenhoffen concernant la participation de deux élèves originaires de notre commune (Antoine Bergantz et Marie-Antoinette Gnaedig) au voyage éducatif à Stosswihr du 9 au 14 mars 2014 (soit cinq nuitées),

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € (à raison de 5 € par jour par élève),
- d'imputer la dépense à l'article 6574 du budget de l'exercice 2014.

20. RESILIATION BAIL APPARTEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

VU la demande adressée par M. Stéphane FEFFER en date du 13/11/2013 de résiliation du bail de location de l'appartement communal situé 27, rue Principale au 2^{ème} étage à Uhrwiller, à compter du 15 décembre 2013,

après en avoir discuté, décide à l'unanimité d'autoriser la résiliation du bail de M. et Mme Stéphane FEFFER à compter du 15 décembre 2013.

21. DIVERS

- Information PLUi : démarrage enquête publique le 29/11/2013 + passage commissaire enquêteur le vendredi 06/12/2013 et le mardi 10/12/2013
- Information Conseil d'Ecole : rythmes scolaires rentrée 2013/2014
- Fête de Noël du 15/12/2013 : repas + animation + cadeaux organisés
- Information fête de la Sainte Barbe intercommunale : samedi 30/11/2013 à Uhrwiller / déroulement : culte à l'église protestante + cérémonie au monument aux morts + apéritif servi et offert par la commune